

DEPARTEMENT  
du  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

COMMUNE  
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE D'ERMONT

**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

**OBJET : AFFAIRES FINANCIÈRES**

**Demandes de subvention de fonctionnement pour les associations.**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué par son Président, Xavier HAQUIN, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sous sa présidence.

**N° 2022-37**

**Présents :**

M. HAQUIN Xavier, Président, Mme CABOT Céline, Adjointe en Charge des Solidarités, Mme MEZIERE Angélique, Adjointe en charge de l'Action Sociale, Mme BERNIER Claudine, M. CARON Yannick, M. PICHON Jean-Noël, M. GODARD Nicolas, Mme GUEDJ Florence, M. HERVOT Jean, M. DUC Michel, Mme CARRY Charlette, Mme GIRAUD Arlette, M. HUMBERT Eric, M. HEUSSER Jean-François, M. KNOBLOCH Othman.

Le nombre des  
Administrateurs  
en service est  
17

**Absents représentés :**

Mme BENLAHMAR Najat (pouvoir à M. HAQUIN)  
Mme BAPAUME Martine (pouvoir à Mme CARRY)

=====

Le Président certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Déposée en Sous-Préfecture le : 11/10/22

Publiée le : 13/10/22

**Le Président du C.C.A.S.**

Xavier HAQUIN



Les administrateurs présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est ouverte.

Madame Anna SCHWARZKOPF, Directrice Générale Adjointe du Pôle Solidarité et Cohésion Sociale, remplit les fonctions de secrétaire.

**Délibération n°2022-37**

**OBJET : AFFAIRES FINANCIÈRES**

**Demandes de subvention de fonctionnement pour les associations.**

Sur la proposition du Président du Centre Communal d'Action Sociale,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26,

**VU** les décrets n° 95-562 du 6 mai 1995, n° 2000-6 du 4 janvier 2000, n°2004-1136 du 21 octobre 2004 et les articles L 123-4 à 123-9 et R 123-1 à R 123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de soutenir et de développer l'action conduite par certaines associations auprès des personnes isolées, âgées ou en situation de handicap ainsi qu'auprès des familles en difficulté de notre Commune,

**VU** les demandes de subvention déposées,

**Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité des suffrages exprimés  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention à :

	Subventions 2022
L'Épicerie Sociale	8500.00 €
AMI Services	1000,00 €
Association Accueil Psy	1000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 500 €</b>

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget 2022 pour un montant total de dix mille cinq cents euros.



Pour Extrait Conforme,

**Xavier HAQUIN**  
Président du C.C.A.S.

**Maire d'ERMONT**  
Conseiller Départemental du Val d'Oise

DEMANDE DE SUBVENTIONS C.C.A.S.  
ASSOCIATIONS 2022

Demandeurs	Objectifs et motivations	PROPOSITIONS DES SUBVENTIONS POUR APPROBATION AU CA DU C.C.A.S. LE 29/09/22
L'Épicerie Sociale	<p>L'objectif de l'association est de créer un pôle centralisé de distribution de denrées alimentaires et de produits d'hygiène sur la base d'une coordination des différents acteurs locaux concernés, favorisant les échanges en respectant la dignité de la personne.</p> <p>En 2021, l'épicerie sociale a accueilli 413 foyers uniques pour 975 bénéficiaires aidés (5693 passages)</p> <p>Elle coordonne et optimise les aides alimentaires accordées aux familles en difficultés financières domiciliées sur la commune.</p> <p><b>Le Président sollicite une subvention de 8500 euros pour participer aux frais de fonctionnement.</b></p> <p>Montant des cotisations : 252 Nombre d'adhérents : 36 Résidents ermontois : 30</p>	8500,00
AMI Services	<p>L'association AMI Services met à la disposition des utilisateurs (particuliers, entreprises, syndicats, artisans, collectivités), les compétences de ses salariés en recherche d'emploi en proposant des heures de ménage, repassage, aide à domicile, bricolage, petit entretien, petits travaux de bâtiment.</p> <p>L'association intermédiaire assure l'accueil, le suivi et l'accompagnement de ces demandeurs d'emploi en vue de faciliter leur insertion sociale et de les mener vers une insertion professionnelle durable.</p> <p>Au cours de l'année 2020, l'activité de l'association a permis la réinsertion de 43 demandeurs d'emploi dont 16 en contrat à durée indéterminée, 16 en contrat à durée déterminée et 11 ont commencé une formation qualifiante ou pré-qualifiante,</p> <p>Parmi ces personnes sept étaient domiciliées sur la commune d'Ermont.</p> <p>Depuis le 17 mai 2022, une permanence est proposée au sein de la Maison Communale des Solidarités, le mardi de 9h à 12. Les ermontois demandeurs d'emploi sont reçus dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Par courrier en date du 14 mars 2022, le président de AMI Services sollicite une subvention de 1800 euros,</p>	1000,00
Association Accueil Psy	<p>L'Association Accueil Psy propose des consultations Psychologiques gratuites mais limitées dans le temps à destination d'un public démuné en précarité psychique et/ou financière.</p> <p>En 2021, 1381 consultations ont été proposées pour le Val d'Oise dont 47 pour Ermont.</p> <p>Depuis le 9 mai 2022, une permanence est proposée aux ermontois à la Maison Communale des Solidarités, sur rendez-vous le lundi de 9h à 12h, le mercredi de 18h à 20h et le vendredi de 9h à 12h. Au 2 août 24, consultations ont été réalisées à la MCS.</p> <p>Par courrier en date du 12 mai 2022, le président de l'A.A.P. sollicite une subvention de 2000 euros.</p>	1000,00
<b>TOTAL</b>		<b>10 500,00 €</b>



Vu pour être annexé à  
délibération n° 2022-37 du 29/09/22  
ERMONT le 03/10/22  
Le Président du C.C.A.S.,